

Mesure de réduction des pollutions et nuisances en phase chantier

Réduction des pollutions et nuisances en phase chantier				Code de la mesure : R1
				Lien avec autres mesures : NC
E	R	C	A	
Thématique environnementale :			Pollutions et nuisances	
 Objectif de la mesure : Maitriser les nuisances et pollutions en phase chantier				
 Aménagements(s) ciblé(s) : Terrassements/constructions/Aménagements paysagers			 Calendrier de la mesure : Avant/pendant travaux	
 Méthode : ▶ Protection du ruisseau et de sa ripisylve - Implantation des installations de chantier hors ripisylve/hors zonage du PPRi - Balisage et matérialisation des limites du ruisseau et de sa ripisylve à protéger - Interdiction de circulation, stockage et dépôt de matériaux à proximité du ruisseau et de sa ripisylve - Mise en place de clôtures de protection permanentes autour de la ripisylve - Mise en place de boudins filtrants terrestres (en fibres de coco, de paille ou en matériaux synthétiques non-tissés) afin de bloquer l'écoulement des boues et des eaux de ruissellement chargées - Information et sensibilisation du personnel de chantier sur les zones à préserver ▶ Bruit - Les entreprises devront respecter la réglementation acoustique (arrêté du 23/07/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement) avec notamment l'utilisation d'engins insonorisés (90 dB(A) à 10 m). ▶ Émissions atmosphériques (poussières et pollutions de l'air) : - Arrosage des surfaces et bâchage des bennes avant départ sur voie publique - Utilisation d'engins munis de filtres à poussière - Nettoyage régulier du chantier et des cantonnements - Consultation quotidienne des prévisions météorologiques - Interdiction de brûlage sur le chantier ▶ Organisation du chantier : - Panneaux de signalisation indiquant les itinéraires et accès livraison - Installation d'un dispositif de nettoyage des roues des camions avant engagement sur voie publique - Nettoyage des voies en cas de salissure - Zones de stockage extérieures propres et débarrassées de tout emballage, implantées hors ripisylve ▶ Prévention des pollutions accidentelles : Stockage et manipulation : - Étiquetage des produits dangereux (FDS disponibles) - Stockage sur dalle béton existante ou surfaces étanches et bâchées avec récupération des eaux de ruissellement - Équipements hydrauliques placés dans des bacs étanches (contenance > réservoir) - Utilisation d'huiles de décoffrage biodégradables - Interdiction de vidange sur site Dispositifs préventifs : - Aire de lavage des roues avec bac de décantation et séparateur d'hydrocarbures - Bac de rétention/récupération des laitances de béton - Citernes étanches pour les eaux grises des baraquements - Kits anti-pollution disponibles en permanence (matériaux absorbants oléophiles, sacs, boudins flottants) dans tous les véhicules				

Réduction des pollutions et nuisances en phase chantier	Code de la mesure : R1 Lien avec autres mesures : NC
Procédures d'urgence : - Plan Assurance Environnement (PAE) établi par chaque entreprise incluant la protection des zones humides - Procédure d'intervention renforcée en cas de pollution accidentelle à proximité des zones humides (confinement, traitement) - Formation des conducteurs à l'utilisation des kits de décontamination - Évacuation des sols souillés vers des filières spécialisées ▶ Gestion des eaux de chantier : - Toutes les eaux issues de la zone de chantier, potentiellement polluées ou chargées en matière en suspension, doivent être gérées et subir un traitement. - Surveillance renforcée des rejets à proximité du cours d'eau ▶ Déchets - Politique de réduction à la source (quantité et toxicité) - Dispositions détaillées dans le PAE de chaque entreprise - Respect des consignes de tri et d'évacuation - Zones de tri et stockage temporaire des déchets strictement hors zone humide.	
 Localisation de la mesure Emprise chantier et abords	
 Points de vigilance Respect strict des balisages (mise en défens) du ruisseau et sa ripisylve Surveillance accrue des risques de pollution en périodes pluvieuses Vérification régulière de l'intégrité des dispositifs de protection	
 Modalités de suivi Suivi du respect de la réglementation de la part du personnel de chantier. Contrôle hebdomadaire du balisage Vérification de l'implantation des installations hors ripisylve avant démarrage des travaux	